

AUPLATA SA
Société Anonyme au capital de 4.662.624,75 Euros
Siège Social : 15/19 rue des Mathurins, 75009 Paris
331.477.158 R.C.S. PARIS

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE
DES PORTEURS D'ACTION À DROIT DE VOTE DOUBLE
DU 12 JUIN 2012

Nous allons proposer à l'assemblée des actionnaires de notre société de statuer sur un projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des personnes nommément désignées.

Nous vous précisons que deux investisseurs intervenant dans notre domaine d'activité ont manifesté leur accord pour prendre une participation minoritaire dans notre société. Votre Conseil d'Administration a considéré qu'il était de l'intérêt d'AUPLATA (la « Société ») que cette opération prenne la forme d'une augmentation de capital.

Elle aurait ainsi pour effet de consolider nos fonds propres, à une époque où il est très difficile de lever des fonds sur le marché. Par nature, elle est exclusive de tout placement.

Cette proposition et l'intérêt qu'elle représente pour AUPLATA justifient la suppression du droit préférentiel des actionnaires au profit de deux investisseurs que sont :

- NEW GENERATION NATURAL GAS, société par actions simplifiée au capital de 6.855.000 Euros, dont le siège social est sis 162 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris,
- OSEAD, société par actions simplifiée au capital de 5.528.100 Euros, dont le siège social est sis 162 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 492 275 235,

Il va être ainsi proposé d'augmenter le capital social qui est de 4.662.624,75 euros divisé en 18.650.499 actions de 0,25 euros chacune, entièrement libérées, d'une somme de 725.806,25 euros par la création et l'émission de 2.903.225 actions nouvelles, à chaque action étant attaché un (1) bon de souscription d'actions (les "BSA₁") donnant le droit de souscrire à un nombre d'actions de numéraire de la Société, déterminé dans les conditions ci-après.

La souscription des 2.903.225 ABSA à émettre serait réservée à :

- la société OSEAD, à concurrence de322.580 ABSA
- NEW GENERATION NATURAL GAS, à concurrence de2.580.645 ABSA

Les actions ordinaires nouvelles avec bons de souscription d'actions (ABSA) seraient émises au prix de 1,55 euros par action, comprenant une prime d'émission de 1,30 euros par action, soit un prix d'émission total, pour les 2.903.225 actions, de 4.499.998,75 euros,

Comme condition à leur investissement, OSEAD et NEW GENERATION NATURAL GAS, ont souhaité que notre société modifie ses statuts en supprimant les droits de vote double reconnu aux actionnaires détenant leurs actions au nominatif depuis au moins deux ans.

La suppression de ce droit de vote double suppose l'acceptation de la décision de l'assemblée des actionnaires par les titulaires concernés au terme d'une assemblée spéciale. Ainsi, nous vous proposons d'approuver le projet de décision de l'assemblée des actionnaires de supprimer le droit de vote double.

La suppression de ce droit, et la modification statutaire corrélative seront soumises à la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital précitée. En conséquence à défaut de libération de l'intégralité de l'augmentation avant l'expiration d'un délai de 15 jours calendaires suivant l'Assemblée des actionnaires, cette modification statutaire sera caduque.

Nous vous proposons d'approuver par votre vote la résolution nécessaire à la réalisation de ces opérations.

Le Conseil d'Administration